

-----

*Enquête publique présentée  
par le Conseil Départemental de la Somme*

**Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental :**

**Projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de Fescamps, La Boissière-En-Santerre, Grivillers, Remaugies avec extension sur :**

**Boulogne-La-Grasse(60), Bus-La-Mésière, Pennes-Onvillers, Lignières-Les-Roye et Marquivillers.**

---

**Enquête du  
Lundi 24 Octobre au Vendredi 28 Novembre 2022  
sur une période de 36 jours**

**Prescrite par arrêté  
de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Somme  
en date du 8 Aout 2022**

---

**TOME 3**

**Appréciations et Conclusions**

**du Commissaire enquêteur**

**Octobre/Novembre 2022**

**Ordonnance n° E22000069/80 du 11 Juillet 2022 de  
Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens**

## SOMMAIRE DU TOME 3

<b>1</b>	<b>LE PROJET EN ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>3</b>
1.1	Le projet.....	3
1.1.1	Le périmètre d'aménagement résultant de la concertation .....	3
1.1.2	Les propriétés et les exploitations .....	3
1.2	Le programme de travaux connexes .....	4
<b>2</b>	<b>LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET LE CLIMAT.....</b>	<b>5</b>
2.1	Le déroulement de l'enquête .....	5
2.2	Le climat de l'enquête .....	6
<b>3</b>	<b>LES OBSERVATIONS DU PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
<b>4</b>	<b>CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....</b>	<b>8</b>
4.1	Conclusion du commissaire enquêteur .....	8
4.2	Avis du Commissaire Enquêteur .....	9
4.2.1	RECOMMANDATION N° 1 : <u>L'ACCES AUX PARCELLES</u> .....	11
4.2.2	RECOMMANDATION N° 2 : <u>LE PARCELLAIRE</u> .....	11



# 1 Le projet en enquête publique

## 1.1 Le projet

Le 22 juin 2021, le projet parcellaire présenté a été adopté à la majorité moins une voix contre et le programme des travaux connexes a été adopté moins une abstention par la commission intercommunale interdépartementale d'aménagement foncier. Suite à cette réunion, l'étude d'impact et le programme de travaux connexes seront soumis à l'avis de l'autorité environnementale (MRAE Hauts de France).

Suite à une modification du programme des travaux demandée par les services de la DDTM, et entraînant une modification mineure du parcellaire, la CIIAF, lors de sa séance du 20 Juin 2022, a de nouveau adopté le projet parcellaire et le programme des travaux à l'unanimité.

### 1.1.1 Le périmètre d'aménagement résultant de la concertation

- Sur le territoire de Fescamps : 369 ha
- Sur le territoire de Laboissière en Santerre : 356 ha
- Sur le territoire de Grivillers : 29 ha
- Sur le territoire de Remaugies : 105 ha
- Sur le territoire de Boulogne la Grasse : 45 ha
- Sur le territoire de Bus la Mézière : 31 ha
- Sur le territoire de Lignièrès : 13 ha
- Sur le territoire de Marquivillers : 24 ha
- Sur le territoire de Piennes Onvillers : 19 ha

Surface du périmètre d'AFAFE	<b>990ha 79a 39ca</b>
Nombre de comptes de propriétés	239
Nombre de propriétaires	463
Nombre d'exploitants agricoles	52

### 1.1.2 Les propriétés et les exploitations

	APPORT	ATTRIBUTION	VARIATION
<b>DONNÉES CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ</b>			
Nombre de parcelles	871	569	-34,7%
Nombre d'ilots	666	456	-31,5%
Nombre d'ilots par compte de propriété	2,8	1,9	-32,1%
Surface moyenne des ilots	1ha 48a 77	2ha 17a 28	+46,1%
Surface moyenne des parcelles cadastrales	1ha 13a 75	1ha 74a 13	+53,1%

DONNÉES CONCERNANT LES EXPLOITATIONS			
Nombre d'ilots d'exploitation	476	249	-47,7%
Nombre d'ilots par exploitant	9,2	4,6	-50%
Surface moyenne des ilots	2ha 08a 15	3ha 97a 40	+91,2%

## 1.2 Le programme de travaux connexes

Le programme des travaux connexes a été établi en plusieurs phases. Ce travail a démarré en Septembre 2020 avec les exploitants agricoles du périmètre, le maître d'ouvrage de l'AFAFE et le bureau d'étude environnement PAYSAGE 360. Une réunion d'information de la sous-commission a eu lieu le 30 septembre 2020 et par suite, une visite sur le terrain des enjeux sensibles du périmètre a eu lieu le 12 Octobre 2020.

Pour finaliser le programme de travaux connexes qui sera soumis à l'avis de l'autorité environnementale en juin 2022, des contacts réguliers entre le Département de la Somme et les acteurs du territoire ont eu lieu.

<b>TRAVAUX AMÉNAGEMENT DES SOLS</b>	
<b>Chemins à décompacter</b>	<b>8 920 ml</b>
<b>Chemins à dépierrer</b>	<b>790 ml</b>
<b>Arrachage de haie</b>	<b>150 ml</b>
<b>Talus à niveler</b>	<b>150 ml</b>
<b>Déboisement de parcelles</b>	<b>1 011 m2</b>
<b>TRAVAUX VOIRIE</b>	
<b>Chemins à empierrer</b>	<b>1 605 ml</b>
<b>Réfection de chemins de terre</b>	<b>940 ml</b>
<b>Création chemins de terre</b>	<b>11 780 ml</b>
<b>Talutage bordure chemin</b>	<b>80 ml</b>
<b>Création d'une aire de retournement</b>	<b>1 000 m2</b>
<b>HYDRAULIQUE</b>	
<b>Création d'une fascine</b>	<b>85 ml</b>
<b>Création de fossés à redents</b>	<b>1 460 ml</b>
<b>Création d'une mare</b>	<b>1 u</b>
<b>Création d'un bassin tampon</b>	<b>1 u</b>
<b>PLANTATION</b>	
<b>Plantation de haies hautes</b>	<b>6 050 ml</b>
<b>Plantation de haies basses</b>	<b>10 480 ml</b>
<b>Plantation d'une haie sur butte</b>	<b>55 ml</b>
<b>Plantation d'un verger</b>	<b>2 000 m2</b>
<b>Plantation de boisement / bosquet</b>	<b>3 516 m2</b>

## RECAPITULATIF TRAVAUX CONNEXES

	Aménagement de sol	Voirie	Hydraulique	Plantations	Totaux HT	Imprévus / MOE 10%	Totaux HT + Imprévus / MOE	TVA 20%	Montant TTC
Laboissière en Santerre	13 585,00 €	17 580,00 €	18 290,00 €	132 030,00 €	181 485,00 €	18 148,50 €	199 633,50 €	39 926,70 €	239 560,20 €
Fescamps	8 715,00 €	130 195,00 €	5 180,00 €	84 225,00 €	228 315,00 €	22 831,50 €	251 146,50 €	50 229,30 €	301 375,80 €
Grivillers	430,00 €	24 880,00 €	- €	3 375,00 €	28 685,00 €	2 868,50 €	31 553,50 €	6 310,70 €	37 864,20 €
Remaugies	6 394,00 €	10 470,00 €	- €	19 375,00 €	36 239,00 €	3 623,90 €	39 862,90 €	7 972,58 €	47 835,48 €
Boulogne-la-Grasse	1 730,00 €	3 210,00 €	- €	- €	4 940,00 €	494,00 €	5 434,00 €	1 086,80 €	6 520,80 €
Bus-la-Mésière	410,00 €	48 460,00 €	- €	1 050,00 €	49 920,00 €	4 992,00 €	54 912,00 €	10 982,40 €	65 894,40 €
Piennes-Onvillers	- €	675,00 €	2 760,00 €	3 150,00 €	6 585,00 €	658,50 €	7 243,50 €	1 448,70 €	8 692,20 €
Lignières	270,00 €	2 250,00 €	- €	11 850,00 €	14 370,00 €	1 437,00 €	15 807,00 €	3 161,40 €	18 968,40 €
Marquillers	- €	3 900,00 €	- €	7 425,00 €	11 325,00 €	1 132,50 €	12 457,50 €	2 491,50 €	14 949,00 €
<b>Totaux</b>	<b>31 534,00 €</b>	<b>241 620,00 €</b>	<b>26 230,00 €</b>	<b>262 480,00 €</b>	<b>561 864,00 €</b>	<b>56 186,40 €</b>	<b>618 050,40 €</b>	<b>123 610,08 €</b>	<b>741 660,48 €</b>
Imprévus 10% + MOE	3 153,40 €	24 162,00 €	2 623,00 €	26 248,00 €	56 186,40 €				
<b>Montant Total HT</b>	<b>34 687,40 €</b>	<b>265 782,00 €</b>	<b>28 853,00 €</b>	<b>288 728,00 €</b>	<b>618 050,40 €</b>				

Total Travaux HT : 618 050,40 €

TVA 20 % : 123 610,08 €

Total Travaux T.T.C : 741 660,48 €

Travaux MO communes T.T.C : -8 520,00

**Reste à charges propriétaires / exploitants : 733 140,48 €**

Superficie du périmètre d'AFAFE : 991 ha

**Montant TTC / Ha : 739,80 €**

## 2 Le déroulement de l'enquête et le climat

### 2.1 Le déroulement de l'enquête

Conformément à l'arrêté du Président du Conseil Départemental de la Somme, j'ai tenu les 6 permanences suivantes à la mairie de Fescamps :

- **Le lundi 24 Octobre 2022 de 9h à 12h**
- **Le Mercredi 2 Novembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h,**
- **Le Mercredi 16 Novembre 2022 de 9h à 12h et de 14h à 17h,**
- **Le Lundi 28 Novembre 2022 de 14h à 17h,**

Avant l'ouverture de la première permanence, j'ai rencontré Stéphane Lejeune Géomètre du cabinet de géomètres « AXIS CONSEILS qui a installé sur des portants les plans sur grand format. Il a pu m'en expliquer la lecture ce qui m'a permis de m'en faciliter l'explication au public. Ensuite nous avons échangé sur le projet.

## 2.2 Le climat de l'enquête

Les permanences du Commissaire enquêteur se sont déroulées dans un **climat chaleureux** et dans des locaux permettant un accès facile du public aux cartographies et aux dossiers.

Durant l'enquête, les différentes personnes qui ont assurées des permanences ont assuré le travail de transmission des observations ce qui a permis d'avoir les différents canaux en phase.

## 3 Les observations du public

A l'issue des **35 jours d'enquête**, et après avoir dépouillé le registre et les courriers les mails et le site dédié, il en ressort le comptage suivant :

Origine	Nombre
Registre	39
Mail	1
Courrier remis à la permanence inscrit sur registre	1
Sur le site dédié	0
<b>TOTAL</b>	<b>40</b>

Le registre a été visité et consulté sur internet :

- Consultations = **995**
- Visiteurs ayant téléchargé au moins 1 document = **381**

Le site dédié est surtout utilisé en consultation mais peu de personnes y formalisent leurs observations.

## 4 Conclusions et Avis motivé du commissaire enquêteur

### 4.1 Conclusion du commissaire enquêteur

#### **Sur le plan de la procédure, j'observe que :**

- Les obligations légales ont bien été respectées.
- toutes les personnes, associations et collectivités qui l'ont souhaité ont été entendues,
- il n'a été interdit à quiconque de formuler des observations sur les registres mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête,
- le commissaire enquêteur reconnaît n'avoir, de près ou de loin, d'intérêts dans l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'il exerce ou a exercées depuis moins de cinq ans, conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Sur le contenu du dossier :**

Les éléments constitutifs du dossier, permettent de bien comprendre les objectifs du projet ainsi que toutes ses caractéristiques techniques.

#### **Sur la mise à disposition du dossier :**

Le dossier complet était consultable à la Mairie de Davenescourt et sur des portants, les plans d'un grand format ont été installés ce qui permettait une bonne visualisation des parcelles des propriétaires, des exploitants et aussi des travaux connexes.

Le dossier était aussi consultable sur le site dédié du Conseil Départemental ainsi que toutes les observations du public mises à jour au fil de l'eau.

#### **Synthèse du commissaire enquêteur sur les observations du public :**

Vu la surface concernée par le réaménagement foncier, le nombre d'observations est peu élevé.

Malgré les multiples réunions des différentes sous-commissions et commissions avec les propriétaires et les exploitants, environ 50% des observations (19 sur 40) concernent des personnes qui souhaitent un changement dans leur(s) nouvelle(s) affectation(s).

Il est vrai que tout le monde n'arrive pas à se projeter et que le bornage permet aux personnes de mieux visualiser.

Des échanges entre plusieurs propriétaires et exploitants compris dans le périmètre déterminé par l'étude ont eu lieu pour proposer de nouveaux scénarios ce qui montre bien la volonté des personnes concernées par ce projet d'aboutir.

Vu le peu d'observation, on peut constater que **le nouveau parcellaire est accepté** par une majorité des propriétaires et des exploitants mais il est important de prendre à sa juste valeur les observations du public en les associant tant que cela est possible et nécessaire. aux décisions définitives de la CIIAF.

## **4.2 Avis du Commissaire Enquêteur**

**ATTENDU** que les différentes sous commissions et la CIIAF ont fait un travail important d'écoute et de choix en associant tous les acteurs concernés par le projet ou leurs représentants,

**ATTENDU** que l'Autorité Environnementale a émis des recommandations et que le Conseil Départemental a répondu à chacune d'entre elles,

**ATTENDU** que les communes concernées par le projet, ont été informées par voix d'affichage sur le projet et sur les dates de permanences du Commissaire enquêteur, du maire de Fescamps et aussi du géomètre,

**ATTENDU** que 12 panneaux d'affichage ont été mis en place sur le site,

**ATTENDU** que le dossier d'enquête publique a été mis à la disposition du public dans la mairie de Fescamps pendant toute la durée de l'enquête tant sur papier que sur le site de Conseil Départemental par la mise à disposition d'un ordinateur à la mairie,

**ATTENDU** que les termes de l'arrêté préfectoral ayant organisé l'enquête publique ont été respectés,

**ATTENDU** que les éléments constitutifs du dossier, permettent de bien comprendre les objectifs du projet ainsi que toutes ses caractéristiques technique,

**ATTENDU** que le commissaire enquêteur a tenu les **6 permanences** prévues pour recevoir le public à la Mairie de Fescamps.

**ATTENDU** que la durée de l'enquête a permis à chacun de prendre pleinement connaissance du projet,

**ATTENDU** que toutes les personnes, associations et collectivités qui l'ont souhaité ont été entendues,

**ATTENDU** qu'il n'a été interdit à quiconque de formuler des observations :

- sur le registre mis à la disposition du public à la mairie de Fescamps pendant toute la durée de l'enquête,
- sur le site du conseil Départemental,
- par courrier,
- par mail

**ATTENDU** que le commissaire enquêteur reconnaît n'avoir, de près ou de loin, d'intérêt dans l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'il exerce ou a

exercées depuis moins de cinq ans, conformément à la réglementation en vigueur.

**ATTENDU** que le Conseil Départemental a répondu à toutes les remarques du public,

**ATTENDU** que les commentaires du Conseil Départemental aux observations recueillies pendant l'enquête sont précis, détaillées et aucun sujet n'a été éludé.

**ATTENDU** que la CIIAF, qui est le seul organe de décision se réunira après l'enquête publique pour analyser toutes les observations du public et les commentaires du commissaire enquêteur pour y apporter une réponse.

***Après avoir effectué une analyse complète des informations contenues dans le dossier d'enquête, avoir analysé dans le détail les observations formulées par le public, avoir rencontré le représentant du Conseil Départemental qui a donné un avis à chacune des observation et avoir visité les lieux impactés par le projet,***

**CONSIDERANT** que le commissaire enquêteur a pris acte du rôle attribué par l'application du code rural et de la pêche maritime, à la commission intercommunale et interdépartementale (CIIAF) chargée de ce dossier d'aménagement foncier.

Elle seule peut analyser toutes les observations émises par le public et celles du commissaire enquêteur. Après analyse, chaque personne concernée sera avertie par écrit, de la décision prise concernant sa demande.

**CONSIDERANT** que le projet aura un impact positif sur l'exploitation des terres puisque le nombre de parcelles passe de **871 à 569 soit 35% en moins**, le nombre d'ilots de **666 à 456 soit 32% en moins**.

**CONSIDERANT** que le projet n'a pas suscité de grandes réactions du public concerné par le projet tant au niveau des propriétaires (**463**) que des exploitants (**52**) puisque **40 observations** ont été formulées,

**CONSIDERANT** que seules **19 personnes** expriment un changement de leur(s) nouvelle(s) affectation(s).

**CONSIDERANT** qu'après débriefing avec le géomètre, qui maîtrise parfaitement le dossier, une solution pourrait être trouvée pour une majorité des demandes par des échanges entre les différents propriétaires concernés compris dans le périmètre déterminé par l'étude ce qui montre bien la volonté des personnes concernées par ce projet d'aboutir.

Vu le peu d'observation (**40**) alors que le projet concerne **463** propriétaires et **52** exploitants, on peut constater que **le nouveau parcellaire est accepté** par une majorité des personnes concernées mais il est important de prendre en compte à sa juste valeur les observations du public en les associant tant que cela est possible et nécessaire aux

le Commissaire enquêteur donne :

**UN AVIS FAVORABLE  
ASSORTI DE 2 RECOMMANDATIONS AU**

**Projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'aménagement foncier, agricole, forestier et environnemental de Fescamps, La Boissière-En-Santerre, Grivillers, Remaugies avec extension sur :  
Boulogne-La-Grasse(60), Bus-La-Mésière, Pennes-Onvillers, Lignières-Les-Roye et Marquivillers.**

TEL QU'IL EST ACTUELLEMENT PRÉSENTÉ.

**4.2.1 RECOMMANDATION N° 1 : L'ACCES AUX PARCELLES**

A plusieurs reprises, il a été évoqué un accès difficile ou impossible aux parcelles. A ce jour, vu le matériel utilisé, Il est important que celui-ci soit facilité. Je **RECOMMANDE** tant que cela est possible d'en faciliter l'accès et de laisser des ouvertures d'accès aux parcelles dans les nouvelles haies qui seront plantées.

**4.2.2 RECOMMANDATION N° 2 : LE PARCELLAIRE**

Certains propriétaires demandent le déplacement de leurs parcelles ou de conserver leur parcelle. Le bornage a permis aux propriétaires et exploitants de mieux visualiser les nouvelles parcelles ce qui a suscité certaines réactions. Il faut malgré tout souligner le travail préalable de certains propriétaires ou exploitants qui avant de déposer leurs observations se sont concertés entre eux pour proposer des scénarios. Le travail qui a été fait lors des commissions est de qualité vu le peu d'observations mais néanmoins je **RECOMMANDE** que :

- certains scénarios, qui sont encore possibles soient étudiés en associant au maximum les propriétaires
- Qu'une attention particulière soit apportée au cas particulier de Madame Rousselle Corinne à qui on a attribué une parcelle en prairie alors que la parcelle en apport ne l'était pas.

Nampty, le 16 Décembre 2022

Le commissaire-enquêteur,

**Guy Martins**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Martins', written over a horizontal line.